



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-21 :
Projet de convention avec le MOULIN PONT RU**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoint, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personne excusée** : Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Jean-Joël GIL)

•**Personne absente** : Monsieur Bernard LANDEMARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANCOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-21 : Projet de convention avec le MOULIN PONT RU

Monsieur Jean-Joël GIL, adjoint à l'urbanisme et à l'environnement, expose les faits suivants :

L'association du MOULIN DE PONT RÛ ayant fait part de son souhait de créer « un espace de cultures maraîchère à visée d'insertion et de formation ».

Madame le Maire propose qu'une convention soit établie entre la commune d'AMBLEVILLE et l'association du MOULIN DE PONT RÛ, pour la location des parcelles B0003 et B 0708 concernées par ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, la mise en place de cette convention.

APPROUVE par 10 votes POUR

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le 04/06/2024,

Le Maire


Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

